

Reconnaissance de dettes et passif successoral

Par bab, le 01/10/2008 à 12:52

bonjour!

ma mère est malheureusement décédé d'un cancer en juin 2007, j'ai 2 frères et une demi soeur nous nous entendions tous bien y compris avec le compagnon de ma mère qui est aussi le père de ma demi soeur, il conserve aujourd'hui la jouissance de tous leurs biens dont une bonne partie est à son nom bien qu'acquise en commun.

En décembre 2007 nous avons été informé qu' elle a signé une reconnaissance de dettes pour une somme de 150 000€ daté de mars 2007 à un moment où elle subissait de lourds traitements médicaux.

Il est évident qu'elle n'a jamais touché d' argent : il correspondrai à des travaux effectués par lui sur une maison appartenant à ma mère estimé à 110 000€ par le notaire.

Comment contester cette reconnaissance de dettes?

merci

Par Tisuisse, le 02/10/2008 à 14:05

Contestez par voie de justice.

Par bab, le 07/10/2008 à 23:23

pouvez-vous m'en dire plus?